



Régularisation des charges

Par **leou**, le **21/01/2014** à **11:57**

Bonjour,

J'ai déménagé en septembre 2012. J'ai demandé en novembre 2013 la régularisation des charges entre janvier et septembre 2012 à mon agence immobilière (car l'assemblée générale du syndic a lieu en juin, donc les documents sont généralement envoyés en août ou septembre aux propriétaires).

Malgré plusieurs relances, l'agence me répond qu'elle attend toujours les documents de la propriétaire....

Que puis-je faire ? La propriétaire aurait déjà dû faire la régularisation des charges au locataire qui m'a remplacé pour la période de septembre à décembre 2012.

Y a t il un recours via la justice ? Est-ce le seul moyen ?

Par **leou**, le **04/02/2014** à **16:11**

Quelqu'un a-t-il une réponse à ma question s'il vous plait ?
Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **04/02/2014** à **18:54**

Bonjour,

Si le bailleur ne procède pas à la régularisation des charges, vous êtes en droit de lui demander de vous rembourser la totalité des provisions versées pendant cette période. En effet, sans régularisation, les provisions versées ne sont pas justifiées et le bailleur doit vous les rendre.

Par **nad1133**, le **08/02/2014** à **15:58**

bonjour j ai loue un appt en 2004 a agence pouzet il me règlame une facture d entretien chaudiere et chauffe eau payer en mai 2005 et une deuxieme fois en decemdre je vais leur

dire quil se trompe mais entre temp pouzet fusion avec foncia il me renvoye chez foncia valence je dit non mon contrat et pouzet je refuse d aller dans une autre agence maintenant ca fait plus de 8 ans qui me règlameles frais plus chaque annèè des frais en plus je suis a 480 eu jai toujours payer mon loyer et charges svp quoi faire

Par **nad1133**, le **08/02/2014** à **15:58**

bonjour j ai loue un appt en 2004 a agence pouzet il me règlame une facture d entretien chaudiere et chauffe eau payer en mai 2005 et une deuxieme fois en dècemdre je vais leur dire quil se trompe mais entre temp pouzet fusion avec foncia il me renvoye chez foncia valence je dit non mon contrat et pouzet je refuse d aller dans une autre agence maintenant ca fait plus de 8 ans qui me règlameles frais plus chaque annèè des frais en plus je suis a 480 eu jai toujours payer mon loyer et charges svp quoi faire